

MusOpen : le don à la musique !

MusOpen propose aux amateurs de musique classique d'aider au financement d'enregistrements d'oeuvres tombées dans le domaine public, qui seront ensuite proposées gratuitement en téléchargement.

[blockquote]En théorie, les oeuvres musicales passent dans le domaine public 70 ans après la mort de leur auteur. En pratique, les choses sont bien différentes. Même si Mozart est mort en 1791, et donc même si ses oeuvres devraient être librement utilisables par quiconque depuis 1861, la plupart des enregistrements sonores des oeuvres de Mozart que l'on trouve dans le commerce sont protégés par les droits voisins des droits d'auteur : le droit des producteurs des disques, et les droits des artistes interprètes. Cet empilement des droits qui trahit l'esprit originel du droit d'auteur rend le domaine public musical beaucoup plus théorique que pratique.

En réaction, le site Musopen.com propose aux internautes de faire dons de quelques dollars pour financer la production d'enregistrements d'oeuvres dont les partitions sont passées dans le domaine public.[/blockquote]
Suite et source -> www.numerama.com

Découvrir [size=15]musopen.com[/size]

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le lundi 26 mai 2008

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/8466-musopen-don-a-musique.html>